

## DAI 23-24.601

### **1- Obtenir les études indépendantes qui permettent à M. Boileau de déclarer que le vaccin contre la rougeole est sûr et efficace et que la protection est durable.**

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) est un comité d'expert de l'Institut national de santé publique du Québec. Ce comité s'assure de suivre l'évolution des données probantes, incluant les études indépendantes, afin de faire des recommandations sur les changements nécessaires dans les différents programmes de vaccination. À ce jour, aucune dose de rappel n'a été recommandée par les experts.

### **2- Si on est vacciné à un an, qu'est ce qui arrive lorsqu'on est rendu à 50 ans, 70 ans ?**

Une personne née avant 1970 n'a pas reçu de vaccin contre la rougeole, mais elle est considérée comme protégée puisque la rougeole était endémique avant 1970.

### **3- Obtenir les données concernant les décès de la rougeole par année, depuis qu'il y a un suivi de ces statistiques (depuis les années 1920).**

Les données du Fichier des décès du Registre des événements démographique sont disponibles au ministère de la Santé et des Services sociaux à partir de l'année 1981. Entre 1981 et 2022, soit l'année la plus récente disponible, nous observons moins de 5 décès dont la cause initiale de décès est la rougeole.

Il est à noter que la cause initiale de décès est définie comme « a) la maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'évolution morbide conduisant directement au décès, ou b) les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont entraîné le traumatisme mortel » (Organisation mondiale de la santé, 2009). Cette cause est déterminée en prenant en compte l'ensemble des causes inscrites sur le bulletin de décès (appelées causes multiples), selon un ensemble de règles comprises dans la classification internationale des maladies. Toutes les autres causes mentionnées sur le bulletin de décès sont appelées causes associées (ou secondaires).